

Charte de la Commission technique Déchets spéciaux de l'ASED

Adopté par la Commission technique le 19.10.2020

1. Nous sommes des exploitants d'installations d'accueil et de traitement de déchets dangereux en Suisse et s'appuient sur un réseau international d'élimination.
2. Nos investissements servent à optimiser nos processus de recyclage et d'élimination. Ce faisant, nous développons des procédés et offrons des capacités d'usines pour les déchets de l'industrie manufacturière et du commerce.
3. Nous travaillons en conformité avec les systèmes de gestion de l'environnement et de la qualité et sommes conscients du devoir accru de diligence et d'assurance qualité dans le traitement des déchets dangereux.
4. Nous suivons les principes de la pyramide des déchets et fermer les cycles des matériaux.
5. Nous investissons dans la sécurité au travail et la protection de l'environnement.
6. Nous garantissons une formation professionnelle continue de nos employés.
7. Nous cultivons la concurrence sur la qualité et la performance.
8. Nous nous différencions des courtiers en déchets (waste brokers et les courtiers).
9. Nous agissons de manière solidaire dans des situations exceptionnelles afin de maintenir la sécurité de l'élimination des déchets en Suisse.
10. Nous sommes en dialogue avec toutes les personnes de contact dans le but d'éviter, de recycler et d'éliminer les déchets dangereux pour optimiser le processus.

VBSA
ASED
ASIR



Verband der Betreiber Schweizerischer Abfallverwertungsanlagen
Association suisse des exploitants d'installations de valorisation des déchets
Associazione svizzera dei gestori degli impianti di valorizzazione dei rifiuti